

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Nathalie Groleau, en sa qualité de secrétaire-trésorière de la MRC de Mékinac, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, au bureau de la MRC, le **13 juin 2024 à 10 h**, pour satisfaire aux taxes municipales et scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et désignation	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 1er avril 2024)*
Mélanie L'Écuyer 1588, Chemin St-Pierre Sud, municipalité de Sainte-Thècle	7883-61-7917 lot numéro 4 756 252 Circonscription foncière de Shawinigan	PAYÉ 10293,75 \$
Sylvie Chapdelaine 2560, Chemin St-Pierre Nord, municipalité de Sainte-Thècle	8188-95-5736 lot numéro 4 757 372 Circonscription foncière de Shawinigan	PAYÉ 5385,58 \$
Nathalie et Denise Villeneuve 639-657 Boul Royal, ville de Saint-Tite	7676-15-2204 lot numéro 4 443 624 Circonscription foncière de Shawinigan	44327,63 \$
Serge Lacoursière 290 rue Napoléon, ville de Saint-Tite	7676-33-5817 lot numéro 4 443 848 Circonscription foncière de Shawinigan	7414,03 \$
Yannick Dechantigny 730 12e avenue, ville de Saint-Tite	8079-52-7887 lot numéro 4444 816 Circonscription foncière de Shawinigan	1552,86 \$
Isabelle Brousseau et Claudette Cyr 180 rue Durocher, municipalité de Hérouxville	7270-89-6134 lot numéro 4 400 847 Circonscription foncière de Shawinigan	PAYÉ 5546,45 \$
Martine Gauthier et Eric Lehoux 3070 chemin du Tour du Lac, municipalité de Hérouxville	7367-23-7317 lots numéros 4 401 078 et 4 401 569 Circonscription foncière de Shawinigan	PAYÉ 5297,75 \$
Isabelle Bélanger 358 rue Crête, municipalité de Hérouxville	7271-80-0790 lot numéro 5 549 019 Circonscription foncière de Shawinigan	PAYÉ 5848,98 \$

Stéphane Bourassa 3471 rue Armand Paquin, municipalité de Hérouxville	7367-91-2457 lot numéro 4 401 041 Circonscription foncière de Shawinigan	7796,57 \$
Stéphane Bourassa 3483 rue Boisvert, municipalité de Hérouxville	7367-91-6075 lot numéro 4 401 046 Circonscription foncière de Shawinigan	5780,34 \$
Stéphane Bourassa Terrain vacant chemin St- Timothée, municipalité de Hérouxville	7367-91-9277 lot numéro 5 147 107 Circonscription foncière de Shawinigan	2421,24 \$

Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec.

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Mode de paiement :

Paiement complet dès l'adjudication : Argent comptant ou Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de MRC de Mékinac.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal*).

NOTE IMPORTANTE - Pour éviter la vente d'un immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la MRC de Mékinac. Si le paiement est fait par voie électronique, il appartient à la personne concernée, d'une part, de s'informer auprès de la MRC du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts, pénalité et frais et, d'autre part, d'en informer la MRC (en faisant clairement la preuve du paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Fait à Saint-Tite, ce 3 avril 2024

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière